25 juin 2003 **03.341** 

## **Question Claude Borel**

## Avenir de l'Université

En l'absence d'une vision globale de l'avenir de l'Université, le Conseil de l'Université a refusé, par 15 voix contre 3, de transférer intégralement à Lausanne la division économique de la faculté de droit et des sciences économiques. Le Conseil a en revanche souhaité que les négociations soient rouvertes avec les autorités vaudoises sur la base de la variante "Développement HEC sur deux sites", ce qu'avait d'ailleurs déjà demandé en janvier 2003 la sous-commission de gestion et des finances du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles.

Le temps presse et les réflexions stratégiques font sérieusement défaut. Le redéploiement souhaité apparaît flou ou controversé et, par exemple, l'observatoire du changement social, en soi très intéressant, n'a jusqu'ici guère été discuté avec les principaux partenaires intéressés.

Pour nous permettre de mieux apprécier globalement la situation, et notamment le financement des redéploiements souhaités, le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir estimer les incidences financières des quatre variantes suivantes:

- redéploiement de HEC Lausanne sur deux sites (au moins un bachelor à Neuchâtel qui garantirait notamment les branches de services économiques pour le reste de la faculté et les licences interfacultaires; près de trente heures de cours par an);
- renonciation totale ou partielle à la théologie à l'Université de Neuchâtel;
- renonciation au premier propédeutique de médecine;
- transfert de l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) à la Haute école de gestion de Neuchâtel.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat ne considérerait-il pas comme judicieux de désigner un responsable de la coordination du projet d'observatoire du changement social qui n'a pratiquement pas progressé ces dix derniers mois? Or, l'objectif est d'en faire un pôle national de recherches et les dossiers pour les futurs pôles en sciences humaines devront, semble-t-il, être déposés au début 2004.

Une réponse écrite est souhaitée pour la session des 2 et 3 septembre 2003.

Cosignataires: M. Debély, P. Bonhôte et Pierrette Erard.